

<b>Conditions de participation à l'Opération « I Love Eurorepar »</b>
---

**V2 – 3 avril 2020**

**Article 1 : Société Organisatrice**

La société PSA (ci-après « Société Organisatrice ») dont le siège social est implanté à l'adresse suivante : 2-10 Boulevard de l'Europe 78300 Poissy, France, organise, sur le site [www.iloveeurorepar.com](http://www.iloveeurorepar.com), une opération commerciale gratuite sans obligation d'achat (ci-après « l'Opération ») intitulée « I love Eurorepar » du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2020.

**Article 2 : Conditions de participation**

L'Opération est ouverte à toute personne morale exploitant un établissement de réparation automobile sur le territoire belge et luxembourgeois (ci-après « l'Etablissement »). La participation est limitée à une par Etablissement, étant entendu qu'une personne morale exploitant plusieurs établissements de réparation automobile ne peut participer qu'une seule fois. Tout Etablissement inscrit plusieurs fois verra sa participation annulée.

Sont exclus le personnel de la Société Organisatrice, leur famille immédiate, ainsi que toute personne ayant participé, directement ou indirectement, à l'élaboration et la mise en œuvre de l'Opération, de même que sa famille immédiate.

La Société Organisatrice se réserve le droit de disqualifier toute personne si elle a des motifs raisonnables de croire qu'elle n'est pas admissible à l'Opération.

**Article 3 : Principe de l'Opération**

La Société Organisatrice propose aux Etablissements participant à l'Opération (ci-après « les Participants ») de recevoir gratuitement un des 550 Packs Découverte « I Love Eurorepar » mis à disposition par la Société Organisatrice pour les Etablissements situés en Belgique et au Luxembourg.

**Article 4 : Contenu et répartition des Packs Découverte**

Les Packs Découverte sont constitués de la manière suivante :

- 1 jeu de plaquettes de frein de marque EUROREPAR
- 1 filtre à huile de marque EUROREPAR
- 1 filtre à air de marque EUROREPAR
- 1 bombe aérosol de nettoyant frein de marque EUROREPAR
- 1 jeu de bougies d'allumage pour les applications essence, ou de bougies de préchauffage pour les applications diesel, de marque EUROREPAR

Les 550 Packs Découverte sont répartis de la manière suivante :

	<b>Application Véhicule indicative</b>	<b>Quantité disponible</b>	<b>PVP TVAC indicatif au 1<sup>er</sup> mai 2020</b>
Pack no 1	<b>Fiat 500 2008</b> 1.2i - 69ch	100	173,32 €
Pack no 2	<b>Ford Fiesta 2009</b> 1.6 TDCi - 95ch	100	230,60 €
Pack no 3	<b>Opel Corsa 2015</b> 1.2 Ecotec 69ch	250	176,04 €
Pack no 4	<b>VW Golf 2009</b> 1.6TDi, TDi BlueMotion	100	182,55 €

## **Article 5 : Demande de Pack Découverte**

Pour recevoir un Pack Découverte, il suffit au Participant, représentant légal de l'Etablissement, ou toute autre personne dûment habilitée à représenter l'Etablissement de compléter le formulaire disponible sur le site [www.iloveeurorepar.com](http://www.iloveeurorepar.com) le 31 décembre 2020 au plus tard et comportant les informations suivantes : nom, prénom, fonction et numéro de téléphone du Participant ; dénomination sociale de l'Etablissement ; adresse postale de l'Etablissement ; numéro de téléphone fixe de l'établissement ; numéro de téléphone mobile du Participant ; adresse email du Participant ; catégorie de réparateur.

Seules les 550 premières demandes seront honorées, selon la répartition détaillée à l'Article 4 du présent règlement. Une fois les Packs Découverte épuisés, la mention « épuisée » sera indiquée sur le site [www.iloveEurorepar.com](http://www.iloveEurorepar.com). L'épuisement des 550 Packs Découverte mis à disposition entraîne de facto la fin de l'Opération sur les territoires belges et luxembourgeois, avant la date prévue à l'Article 1 du présent règlement.

Toute participation incomplète ou envoyée hors délai ne sera pas prise en compte. La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification utile pour s'assurer de l'identité du Participant et de sa capacité à représenter l'Etablissement.

Le Pack Découverte ne pourra donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte. Il ne pourra faire l'objet d'aucune remise de sa contre-valeur en numéraire, d'aucun échange ou remplacement.

En cas d'indisponibilité des Packs Découverte, quel qu'en soit le motif, la Société Organisatrice se réserve le droit de le remplacer à tout moment par un autre Pack de pièces de valeur égale ou supérieure, dans la limite des 550 Packs Découverte mis à disposition par la Société Organisatrice.

## **Article 6 : Livraison du Pack Découverte**

Le Pack Découverte sera livré dans un délai de 6 (six) semaines maximum après réception de la demande, à l'adresse postale de l'Etablissement indiquée par le Participant dans son courrier électronique de participation.

Le Pack Découverte sera livré par la plaque DISTRIGO sélectionnée par le Participant lors de la saisie de son formulaire en ligne sur le site [www.iloveeurorepar.com](http://www.iloveeurorepar.com).

## **Article 7 : Acceptation du règlement**

La participation à l'Opération entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement, disponible sur le site [www.iloveeurorepar.com](http://www.iloveeurorepar.com). Toute contestation, tout litige sur l'interprétation ou l'application du présent règlement doit être adressée par courrier à la Société Organisatrice à l'adresse indiquée à l'article 1 au plus tard dans le mois suivant la clôture de l'Opération. Il ne sera répondu à aucune réclamation par téléphone.

## **Article 8 : Modification de l'Opération**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de modifier, d'écourter ou de prolonger l'Opération, en tout ou partie, si elle le juge nécessaire et ne pourra en aucun cas être tenue responsable.

## **Article 9 : Responsabilité**

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident liés à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la ligne téléphonique, de toute autre connexion technique ou de l'envoi du courrier électronique à une adresse erronée ou incomplète.

La Société Organisatrice rejette également toute responsabilité en cas de perte, d'altération ou de réception tardive des demandes de Pack Découverte résultant d'un dysfonctionnement informatique.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable des dommages directs ou indirects, tels que, notamment, préjudice matériel, pertes de données ou de programme, préjudice financier, résultant de l'utilisation du site [www.iloveEurorepar.com](http://www.iloveEurorepar.com) ou des sites qui lui sont liés.

La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance du Pack Découverte.

En aucun cas, la Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable du délai de réception des Packs Découverte ou en cas d'impossibilité pour le gagnant de bénéficier de son Pack Découverte pour des circonstances hors du contrôle de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice ne pourrait être tenu responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) subis par un quelconque Participant dans le cadre de l'Opération, ou survenue à l'occasion de l'utilisation du Pack Découverte.

Le Participant procédera au montage sur véhicule et à l'utilisation des pièces contenues dans le Pack Découverte sous son entière responsabilité.

Le Participant est pleinement responsable de l'identification de la pièce avant montage sur un véhicule. Il peut pour cela se référer au catalogue électronique xxxxxxx

Les pièces contenues dans le Pack Découvertes bénéficient de la garantie légale de 2 ans à partir de la date de livraison du Pack Découverte.

#### **Article 10 : Dépôt du présent règlement**

Le présent règlement est déposé à la SCP xxxxxxxxxxxxxxxxx. Ledit règlement est librement et gratuitement disponible sur le site [www.iloveEurorepar.com](http://www.iloveEurorepar.com) et peut être envoyé par courrier à toute personne qui en fait la demande par courrier à l'adresse suivante : Case courrier YT306 2-10 Boulevard de l'Europe 78300 Poissy France.

#### **Article 11 : Droit applicable et juridiction compétente**

Le présent règlement est soumis aux droits français. Tout litige pour lequel les parties ne parviendraient pas à un accord amiable sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

#### **Article 11 : Données personnelles**

Pour participer à l'Opération, les Participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant détaillées à l'Article 5 du présent règlement. Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'attribution et l'acheminement des Pack Découverte.

Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des Packs Découvertes.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679, la politique de protection des données personnelles disponible ici a pour objet d'informer les Participants de l'ensemble des traitements mis en œuvre sur leurs données personnelles.